


**APPEL À PROJETS 2020 – DISPOSITIF DE SOUTIEN AU DEVELOPPEMENT DE L'ENTREPRENEURIAT SOCIAL A
L'UNIVERSITE**
DOCUMENT DE PRÉSENTATION
Appel à projets ouvert du 30 octobre au 30 novembre 2020
1. CADRE GÉNÉRAL

Le développement et la diffusion de l'esprit d'entreprendre, de la créativité et de l'innovation au sens large se trouvent au cœur des priorités et principaux enjeux actuels de la région Europe centrale et orientale. Les étudiants sont prioritairement concernés par cette sensibilisation, en particulier dans le cadre des enjeux sociaux et environnementaux mondiaux, car les talents d'aujourd'hui sont les entrepreneurs de demain. Cet appel concerne aussi les personnels des établissements qui sont les relais premiers de ces futurs entrepreneurs.

Au sein du dispositif ACTIF, l'Agence Universitaire de la Francophonie (AUF) vise à renforcer le rôle des universités en tant qu'opérateurs de développement des sociétés par la mise en place de dispositifs d'accompagnement qui sensibilisent et forment les établissements d'enseignement supérieur et de recherche au développement durable et à l'entrepreneuriat social, un secteur qui offre une réponse unique aux besoins d'insertion professionnelle et de participation citoyenne des jeunes étudiants.

Dans ce contexte, l'AUF Europe centrale et orientale (AUF ECO) et la Direction des Réseaux de l'AUF lancent un appel à projets à destination des universités membres en Europe centrale et orientale pour mettre à leur disposition un moyen de se projeter vers les filières d'avenir liées à la durabilité. Le potentiel des jeunes sera ainsi traduit dans des initiatives socialement innovantes pour faire émerger des entrepreneurs responsables qui vont influencer de manière durable la cohésion sociale et économique de leurs pays.

Objectif global et enjeux : La finalité est de mettre en évidence que l'acte entrepreneurial dans le domaine social est à la portée du plus grand nombre, à condition d'y avoir été correctement sensibilisé.

De manière plus spécifique, il s'agit de répondre, à travers des projets, **aux objectifs suivants** :

- identifier des projets proposés par des universités qui souhaitent s'engager dans l'atteinte des objectifs de développement durable et de l'entrepreneuriat social ;
- sensibiliser et former les personnels des universités membres de l'AUF, enseignants et non-enseignants, à l'entrepreneuriat à impact social et environnemental ;
- soutenir les jeunes entrepreneurs sociaux et les innovations sociales, en développant de nouvelles approches et méthodologies pédagogiques dans les systèmes éducatifs, en particulier dans l'enseignement supérieur.

Ces projets devront obligatoirement être menés en partenariat avec des acteurs socioéconomiques.

2. TYPES DE PROJETS ÉLIGIBLES

Les projets déposés en réponse à cet appel permettront aux universités de bénéficier d'un soutien à la sensibilisation des enseignants et des étudiants à l'entrepreneuriat social, à la diffusion de la culture entrepreneuriale sociale et à la consolidation des espaces de sensibilisation de la communauté universitaire aux objectifs de développement durable (ODD).

Il s'agit des projets d'accompagnement sur **une année** (décembre 2020 – décembre 2021) composés de deux volets indépendants et/ou successifs dans l'ordre souhaité :

Volet n°1 – Gouvernance des établissements d'enseignement supérieur en matière de responsabilité sociale universitaire. Ce volet comprend un diagnostic, une formation, et le développement d'une stratégie pour l'établissement reflétant ces enjeux.

Volet n°2 – Parcours de formation : l'implémentation de modules sur l'entrepreneuriat social au sein des cursus destinés aux étudiants, aux enseignants et éventuellement au personnel d'espaces dédiés à l'incubation s'ils existent. Ce volet comprend des formations et de la production de contenus pédagogiques adaptés à l'environnement local.

Les projets pourront avoir des formats divers, **les activités soutenues** dans le cadre de cet appel visant principalement :

- les activités de sensibilisation à l'entrepreneuriat social et aux ODD des enseignants et des étudiants ;
- les séminaires de formation sur les enjeux de l'entrepreneuriat social ;
- les formations sur la création/adaptation de modules sur l'entrepreneuriat social dans les cursus universitaires ;
- les formations sur la gestion et l'animation des espaces dédiés à l'entrepreneuriat social ;
- les ateliers de co-construction de projets entrepreneuriaux sociaux entre étudiants et professionnels ;
- les activités de communication et de dissémination ;
- les activités de digitalisation (ateliers, plateformes, outils techniques, etc.) ;
- et toute autre activité cadrant avec les 2 volets de l'appel.

Au total, les activités d'une formation prévoient un minimum de 20h d'enseignement/atelier/sur maximum 10 jours ouvrables, intégrant des modes d'apprentissage diversifiés et avec au moins 50% du contenu enseigné en langue française.

3. SOUTIEN DE L'AUF

Dans la limite du budget disponible, l'AUF s'engagera sur le financement d'une année civile. La subvention de l'AUF couvrira maximum **80%** du coût global du projet.

Il s'agit prioritairement des frais suivants :

- frais de formateurs, frais de communication, frais de digitalisation, frais de documentation, frais de mobilité, etc., selon les barèmes en vigueur à l'AUF au moment de l'appel.

4. CONDITIONS DE CANDIDATURE

Le projet doit être porté par un établissement d'enseignement supérieur membre de l'AUF ECO. Un établissement membre peut déposer plusieurs dossiers.

L'établissement porteur du projet doit satisfaire aux conditions suivantes, faute de quoi le dossier ne sera pas examiné :

- être à jour dans le paiement de la cotisation à l'AUF ;
- soumettre le projet via le formulaire de candidature en ligne dans les délais impartis ;
- produire l'ensemble des pièces demandées (cf. section 9 du présent document) ;
- avoir des partenariats opérationnels pour la mise en place du projet ;
- préciser les éléments de pérennité du projet.

5. PROCÉDURE DE SÉLECTION

L'ensemble des projets déposés lors de cet appel seront traités, dans un premier temps, sur la base des critères de recevabilité administrative. Seulement les projets qui répondent aux critères administratifs de candidature (dossier complet déposé) seront évalués, dans un second temps, au regard de critères scientifiques et de sélection ci-dessous.

L'AUF ECO publie la liste des projets à financer à concurrence des budgets disponibles. La liste des résultats définitifs sera mise en ligne dans la rubrique « Actualités » du site de l'AUF : www.auf.org/europe-centrale-et-orientale/

6. CRITÈRES DE SÉLECTION

Le porteur du projet sélectionné se verra attribuer une subvention en fonction des caractéristiques du projet (qualité, innovation, interdisciplinarité, valorisation, communication et impact) et notamment :

- qualité intrinsèque du dossier : clarté du projet et de ses objectifs et enjeux ; présentation de son déroulement et de ses développements ; présentation de ses conditions de réalisation ;
- caractère innovant (technologique, sociétal, organisationnel, etc.) ;
- dimension interdisciplinaire ;
- ambition du projet ;
- démarche partenariale ou collaborative ;
- retombées du projet pour la communauté universitaire et l'économie locale ;
- communication et valorisation du projet.

Une attention particulière sera accordée à la qualité rédactionnelle du dossier et à la présence de l'ensemble des informations d'ordre scientifique, administratif et financier demandées.

7. DURÉE DES PROJETS

Les projets seront mis en place pendant une année civile, du **15 décembre 2020** au **15 décembre 2021** (au moins une activité doit être prévue et réalisée en décembre 2020).

8. CALENDRIER

30 octobre 2020 – lancement de l'appel à projets

30 novembre 2020 – clôture de l'appel à projets

7 décembre 2020 – publication des résultats de l'appel à projets

15 décembre 2020 – démarrage des activités.

9. CONSTITUTION DU DOSSIER

ATTENTION :

Le dossier doit obligatoirement être déposé en ligne sur la plate-forme formulaires.auf.org (**Appel à projets 2020, Dispositif de soutien à l'entrepreneuriat social à l'université, Europe centrale et orientale**) avant le **30 novembre 2020**, délai de rigueur.

Pour être complet, **le dossier doit comprendre les pièces suivantes** :

- le formulaire de candidature, dûment complété en ligne,
- les annexes au formulaire de candidature (CV du référent de l'université, lettre d'engagement de l'université, lettres d'engagement des partenaires, calendrier des activités, budget prévisionnel détaillé).

Le porteur de projet doit présenter un budget prévisionnel équilibré et indiquer la contribution financière de l'établissement porteur et des autres partenaires du projet.

Toutes les pièces constitutives du dossier doivent être rédigées en français. L'absence d'une pièce entraînera automatiquement le rejet du dossier. Aucune pièce complémentaire ne sera acceptée après la validation du formulaire en ligne.

Un établissement peut déposer plusieurs projets. Un dossier complet doit être constitué pour chaque projet proposé.